

LE FEUILLETON,

OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

20 DECEMBRE.]

{ N. AUBIN éditeur. Imprimeur, A. JACQUES, }
Résidence et bureau rue St. Valier N. 177. }

[PRIX : -2 S O U S.

CORRESPONDANCE.

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

On a bien voulu me donner communication des questions adressées au sujet de l'éducation élémentaire, par l'honorable Arthur Buller, commissaire principal de la commission nommée pour s'enquérir sur cet objet.

Si j'avais eu l'honneur d'être consulté par Mr. le commissaire principal, je lui aurais répondu sur les première, deuxième, troisième et quatrième questions de son premier tableau; veuillez vous donner la peine de consulter les journaux de la chambre d'assemblée, et surtout les laborieuses et amples investigations de son comité sur l'éducation en 1836, et vous aurez des réponses positives à ces questions.

Seulement j'aurais ajouté pour la dernière partie du numéro quatre que les écoles en activité depuis l'expiration se réduisent à peu près à zéro. Cette question étant répétée dans les autres tableaux, j'y réponds une fois pour toutes.

Du numéro cinq au numéro dix-sept compris, j'aurais fait la même réponse, c'est-à-dire: consultez les journaux de la chambre d'assemblée et Mr. Cary, inspecteur des comptes, qui est en possession de tous les titres relatifs aux maisons d'éducation qui existaient à cette époque.

TABLEAU No. 2.—Ce tableau est divisé en trois paragraphes: le premier comprend cinq questions. Aux quatre premières il faut encore renvoyer l'honorable Arthur Buller aux journaux de la chambre d'assemblée et aux certificats de qualification qui accompagnent chaque retour d'école.

Quant à ce qui regarde la cinquième, elle est ridicule et ne mérite aucune réponse; car qu'importe qu'un instituteur ait été éduqué à Québec, à Rome, ou à Paris, pourvu qu'il soit d'abord qualifié? Mais non, je me suis trompé: tout l'esprit, toute la sagesse du bill est dans cette question. Mr. Buller montre le bout de l'oreille; il vise droit à un petit système d'exclusion: cela n'est pas étonnant, c'est le cachet de son patron.

Le second paragraphe présente dix questions sur lesquelles il faut encore dire à Mr. le commissaire principal: donnez vous la peine de consulter les journaux de la chambre d'assemblée et les retours d'écoles chez Mr. Cary.

Le troisième paragraphe ne contient que quatre questions auxquelles il faut faire la même réponse.

TABLEAU No. 3.—Je pense que l'honorable Arthur Buller a pris à tâche de compliquer les difficultés, et de se moquer de nous dans toutes les questions contenues dans ce tableau. Il suffit de les lire pour être convaincu que la solution de la plupart d'entre elles est impraticable à moins de faire un recensement, tout exprès, de la population par arrondissement d'écoles, par âge, par sexe, par degré d'instruction, etc. Et certes, Mr. Buller qui ne connaît ni l'automne, ni l'hiver du Canada, se doute bien peu des difficultés que présente l'exécution de son plan, s'il ne voit pas qu'il faudrait plusieurs mois et une grande activité pour en venir à bout.

Pour ce qui est des questions qui ne se trouvent point dans la catégorie de celles que je viens d'indiquer, c'est-à-dire, dont les réponses sont à peu près impossibles, je suis forcé de le prier de vouloir bien puiser aux sources que je lui ai déjà indiquées; mais il me semble dans tout ceci que Mr. Buller aime assez la besogne toute faite—et cela n'est-il pas juste: un commissaire principal n'est-il pas une espèce de sinécure qui doit profiter et s'enrichir du travail d'autrui?

TABLEAU, No. 4.—Au tableau numéro quatre, je réponds qu'il faut être dans la plus profonde ignorance des sta-

tuts sur l'éducation élémentaire et de la manière dont ils ont été exécutés, pour adresser sérieusement les questions qui en sont l'objet, puisqu'elles sont toutes résolues par les statuts eux-mêmes et par les retours fournis par chaque instituteur pour toucher son traitement.

TABLEAU No. 5.—Les renseignements demandés dans ce tableau se trouvent encore sous la main de l'infatigable questionneur, s'il veut bien recourir aux documents que je lui ai déjà indiqués où il trouvera entre autres les rapports de messieurs les visiteurs qui étaient alors en exercice.

TABLEAU No. 6.—Véritablement Mr. le commissaire principal est malheureux dans la rédaction de ses tableaux; c'est une ridicule battologie et je le renvoie pour ma réponse à ce tableau à celle que je lui ai donnée pour le précédent.

J'ai parcouru les questions, ou plutôt j'ai montré dans leur nullité les tableaux de l'honorable Arthur Buller, voulant, pour être plus laconique, me contenter de les indiquer à ceux qui auront, comme moi, le courage de les parcourir et de les confronter avec mes observations. J'avoue qu'en commençant la tâche que je m'étais proposée, de remplir, j'ai été presque effrayé du petit monstre à six têtes que j'avais à combattre; mais je n'ai pas eu de peine à le vaincre puisqu'il se présentait toujours sous la même forme.

En résumé, ce travail, fruit du génie transcendant dont a bien voulu nous doter le noble Lord Durham, est une véritable aberration des idées les plus communes en ce qui touche les besoins de l'éducation dans ce pays, une véritable mystification qui tend à faire croire aux Canadiens qu'on s'occupe sincèrement d'améliorer leur système d'éducation, tandis qu'en réalité, le plan tel qu'il est présenté, nous porterait aux calendes grecques en faisant dépendre son accomplissement de vaines minutieuses formalités; et c'est ici le cas de parodier des paroles devenues célèbres: *les choses vont lentement en Canada!*

Si j'osais donner un conseil à Mr. le commissaire principal qui, sans doute, a tracé les tableaux ci-dessus sous l'influence du magnétisme de son honorable collègue Mr. Wakefield, je lui dirais: avouez de bonne foi, que vous n'entendez rien à la matière que vous traitez, et laissez à quelques ignorants canadiens, comme le dit poliment dans une de ses lettres privées l'honorable Charles Buller, le soin de former eux-mêmes un bill d'éducation pour un pays dont ils connaissent les besoins, les localités, les mœurs et les usages, et vous verrez que tout ira bien.

Après cela que Dieu vous bénisse, nous garde de vos bills d'éducation et vous reconduise sain et sauf dans votre patrie qui peut-être réclame l'appui de vos talents que ne vous envie pas l'ignorant qui se permet avec vous un langage franco-canadien.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'Éditeur votre etc.

Kam...ka, 10 Nov. 1838.

CH. D.

Mr. JOS. DUMONTIER est désormais autorisé à collecter nos comptes. Les souscripteurs et autres sont priés de ne plus négliger d'acquitter ces petites dettes, car c'est le seul moyen de nous mettre en état de continuer notre publication. Nous pouvons assurer le public que nous avons assez de souscripteurs pour nous encourager à remplir avec plaisir notre tâche si chacun paie ponctuellement; mais on doit comprendre aussi que si l'on continue à mettre autant